

RENTREE SCOLAIRE 2025 / 2026 UNIQUEMENT ENFANTS PASSANT AU CP ET PREMIERE ANNEE MATERNELLE

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES **A FAIRE AVANT LE 04 JUILLET 2025** **AU SERVICE REGIE SUR RENDEZ VOUS**

A prendre sur le site de la ville : <https://www.savigny.org>



Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités précitées, vous devez préalablement l'inscrire auprès du service régie en Mairie. **Cette inscription vous permettra d'obtenir vos codes d'accès au Portail Familles, sur lequel s'effectue toutes les réservations pour les activités périscolaires** (accueil du matin, temps du midi, accueil du soir, centres de loisirs mercredis et vacances scolaires).

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Fiche de renseignements complétée et signée des deux parents
- Photocopies des pages de vaccinations obligatoires
- Si vous optez pour le prélèvement automatique, fournir un RIB + présentation de la carte d'identité
- Pour les parents divorcés ou séparés : copie du jugement du juge des affaires familiales précisant la garde légale des enfants
- Attestation d'assurance extrascolaire de tous les enfants scolarisés (facultatif)

PIECES A FOURNIR POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES REDUCTIONS DE TARIFS

(pour toutes personnes vivant au foyer) :

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (pour les revenus 2023)
- Une attestation de paiement de la CAF de moins d'un mois des prestations familiales + celle des allocations de rentrée scolaire (août 2024)
- En cas de divorce et d'une garde alternée, chaque parent savinien doit venir faire calculer son tarif
- En cas de séparation à l'amiable, pièce d'identité du 2^{ème} représentant légal ainsi que son justificatif de domicile
- Autre(s) document(s) jugé(s) nécessaire :

Heures d'ouverture du service :

Lundi, mardi et vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h00 – 17h30
Jeudi : journée continue et nocturne de 9h30 à 19h00
Mercredi et Samedi : 8h30 – 12h00
Ligne directe : 01 69 54 40 44
courriel : regie@savigny.org